



Assemblée générale du samedi 18 juin 2022

Composition de l'Assemblée Générale

Sont présents pour le Conseil d'Administration :

Mesdames Isabelle **Delrue**, Marie-Thérèse **Joliet** et Claire **Porphyre**, ainsi que Messieurs Jean-Pierre **Delchef** (*Président*), Michel **Collard** (*Trésorier général*), Salvatore **Faraone**, Alain **Geurten**, José **Nivarlet** (*vice-président*), Pierre **Thomas**, Jean-Pierre **Vanhaelen**.

Pour les délégations provinciales des parlementaires :

Bruxelles-Brabant wallon (6 représentants/6)

Messieurs Claude **Dujardin**, Patrick **Gillard**, Yves **Lamy**, Laurent **Monsieur** (avec procuration de Jean-Louis Degreef), Fabien **Muylaert** et Yves **Van Wallendael**.

Hainaut (8 représentants/8)

Madame Catherine **Grégoire**, Messieurs Fabrice **Appels** (plus procuration de Jean-Marie Raquez), Robert **Appels**, André **Dupont**, Michel **Fohal**, Pascal **Lecomte**, et Jacques **Lecrivain**.

Liège (8 représentants/9)

Madame Silvana **Cerrone**, Messieurs Jean-Marie **Bellefroid** (+ procuration de Marcel Dardinne), Alain **Grignet**, Michel **Halin** (+ procuration de Claude Gernay), Michel **Lejeune** (+ procuration de Jean-Pierre Lerousseaux).

Luxembourg (1 représentant/3)

Monsieur Paul **Groos** (plus procuration de Jonathan Sauvey)

Namur (4 représentants/4)

Madame Catherine **Nicolas**, Messieurs Philippe **Aigret**, Pascal **Henry** et Gérard **Trausch**.

Secrétariat-général : Madame Véronique Laurent

Le président ouvre la séance à 9h30

Hommage aux défunts

Avant d'entamer les travaux de l'assemblée générale, le secrétaire général cite la liste des personnes disparues depuis l'assemblée générale de mars :

Monsieur Eric **ROCHEZ**, délégué principal des équipes au CFB Fleurus

Monsieur Philippe **HAUTEM**, ancien joueur de D1 et coach emblématique du CSJB Tamines II était actuellement coach au CFB Fleurus

Monsieur Jean-Claude **HUEGAERTS**, papa de Stéphane HUEGAERTS, coach à l'US Vx Campinaire EBC.

Monsieur Michel **DEVERGNIES**, ancien arbitre provincial hennuyer

Madame Paulette **GAILLET**, ancienne joueuse et dirigeante du REBC Templeuve

Monsieur André **MARTIN**, papa de Dany MARTIN, entraîneur dans de nombreux clubs namurois

Monsieur Baudouin **PIRARD**, coach au BC Malonne et au Royal Gallia BC Beez

Monsieur Gérard **DELHAISE**, papa de Sonia DELHAISE, joueuse au RC Bouge La Bruyère et beau-père de Claude DETHIER, secrétaire du Royal Gallia BC Beez.

Monsieur Alain **FAUCONNIER**, Président du BBC Braine-le-Château depuis près de 10 ans mais membre du club depuis plus de 40 ans.

Monsieur Albert **MONTOISY**, trésorier du BC Speedy Mont St Guibert

Monsieur Francis **MICHIELS**, ancien président du comité provincial de Bruxelles Brabant Wallon

Monsieur Alain **GRANJEAN**, ancien joueur dans divers clubs liégeois

Monsieur **MENTEN**, frère de Christian MENTEN, arbitre provincial liégeois.

Monsieur Jean-Claude **MARCHAND**, ancien Président du RBC Theux et ancien secrétaire du Conseil d'Appel

Monsieur Henri **LEDENT**, ancien trésorier du RBC Ans, ancien arbitre national et ancien officiel table au BC Liège

La grand-mère de Baptiste et Elena VINCI tous deux arbitres de la province de Liège, et belle maman de Grégorio VINCI, Président de la CFA

Monsieur Ernest **LANNI**, ancien Président du RJS Grivegnée

Monsieur Etienne **TILMAN**, ancien joueur de national et ancien Président de Giants Braives

Monsieur **LOUIS**, papa de Christophe LOUIS, arbitre provincial liégeois.

Le grand-père de l'arbitre liégeoise, Audrey DELEUZE

Madame Marie-Louise **HERTAY – PIRARD**, maman et grand-mère de joueurs et joueuses renommés de la province de Liège.

Monsieur Pierre **BOYKENS**, ancien arbitre national

Monsieur Pascal **ANTHONISSENS**, président de club Profondeville Sharks

Préambule

Jean-Pierre Delchef (président) : je vous propose d'entamer les travaux de l'assemblée générale qui clôture la saison 2021-2022.

« Enfin une saison complète, quel que soit niveau de compétition !

Enfin une saison arrivée à son terme !

Enfin une saison avec une moisson d'événements aussi enthousiasmants les uns que les autres !

Parmi ceux-ci,

Nous avons pu vivre le retour des play-offs, l'organisation extraordinaire des finales de coupes AWBB à Beez et toutes les autres grandes manifestations organisées par les instances provinciales.

Au niveau informatique, la saison fut marquée par l'implémentation de la feuille de match électronique et le lancement de l'appli mobile.

Citons l'accession au niveau national de Brunehaut, ainsi que l'accession en TDM2 de deux équipes hennuyères. Trois titres ont été remportés par des équipes AWBB aux finales nationales.

En ce qui concerne les équipes nationales, l'AWBB est bien représentée, que ce soit au niveau des staffs ou des équipes.

L'AWBB a initié la participation de l'équipe nationale en chaise au Championnat D'Europe, équipe qui s'est brillamment qualifiée pour les 1/4 de finales hier après-midi.

La direction technique, bras armé du conseil d'administration, relève aujourd'hui le défi du plan programme 2022 mais il faut vous faire part du fait que l'AWBB répond à chaque fois à tous les appels à candidature ou à projet, lancés par l'administration des sports. Cela permet de recueillir un certain nombre de subsides complémentaires. Des subsides ont été reçus en matière de détection et de formation des cadres. C'est donc un bulletin plus que satisfaisant que le conseil d'administration va vous présenter.

Il reste cependant de l'ouvrage sur le métier. L'AWBB a 20 ans et il est temps de songer au changement des règles de fonctionnement

- *que ce soit au niveau de la composition de l'assemblée générale, la composition des départements.*
- *qu'au nombre et aux dates des assemblées générales, qu'à la redéfinition des rôles des différentes*
- *instances de notre fédération.*

Le décret du 3 mai 2019 a été modifié et cela entrainera une réflexion sur notre fonctionnement notamment vu que notre ministre des Sports a plus d'un projet en tête, dont la féminisation du sport.

Par ailleurs, le décret éthique est entré en vigueur le 01/01/22.

Enfin, pour le 01/02/24, nous avons une obligation de résultats à savoir l'adaptation des statuts de notre asbl, qui devront se conformer au nouveau CSA.

Il faudra travailler en deux temps, un pour atteindre le résultat obligé par le CSA et d'autre part, revoir notre fonctionnement, avec des objectifs chiffrés et datés, qui nous permettront d'avancer.

Les règles actuelles ont été votées il y a 20 ans en urgence. Nous avons eu, grâce à la composition de l'assemblée générale du moment, l'audace, le courage de créer des règles de fonctionnement.

Les temps nouveaux doivent nous permettre de réfléchir ensemble sur l'avenir de l'AWBB.

Le conseil d'administration vous fera des propositions qui devront être débattues.

Mais cela, c'est pour demain, entamons nos travaux d'aujourd'hui. »

Contrôle des pouvoirs des parlementaires

Le quorum est atteint : majorité simple : 15/28 (rapports annuels, élections), majorité des 2/3 : 19/28 (modifications des statuts et du R.O.I).

2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 26 mars 2022

Jean-Pierre Delchef (président) : nous avons reçu une demande de correction de la part de Fabrice Appels concernant une date. Cette correction a été effectuée dans le procès-verbal publié sur le site mais vous devez formellement approuver le PV.

Votes :

VOTES	6	8	8	2	4	28
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
Pour	6	8	8	2	4	28
Contre	0	0	0	0	0	0
Abs.	0	0	0	0	0	0
Majorité absolue >15					Résultat	OUI

3. Rapports annuels des différents Départements Régionaux et approbation

Jean-Pierre Delchef (président) : Nous allons donc parcourir les rapports annuels des différents départements pour vous donner l'occasion d'intervenir pour chacun d'entre eux.

3.1. Rapport annuel du secrétaire-général 2021-2022

Pas de questions

Votes :

VOTES	6	8	8	2	4	28
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
Pour	6	8	8	2	4	28
Contre	0	0	0	0	0	0
Abs.	0	0	0	0	0	0
Majorité absolue >15					Résultat	OUI

3.2. Rapport annuel du trésorier général 2021-2022

Pas de questions

Votes :

VOTES	6	8	8	2	4	28
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
Pour	6	8	8	2	4	28
Contre	0	0	0	0	0	0
Abs.	0	0	0	0	0	0
Majorité absolue >15					Résultat	OUI

3.3. Rapport annuel du département Championnat 2021-2022

Pascal Henry (Namur) : merci Salvatore et Marèse pour le rapport.

J'ai une question concernant le point 6 du rapport, où vous indiquez : « *vu le manque d'engouement pour ces tournois, ceux-ci sont annulés* ».

Je pense qu'une décision a été prise par le conseil d'administration à ce sujet. Faisant partie du groupe de travail 'championnat jeunes régionaux', je sais que ce dernier n'a pas été consulté préalablement. Peut-on avoir des explications ? Le rapport aurait mérité d'être plus détaillé sur ce point. On a l'impression que l'on reporte encore une fois la pleine efficacité de la réforme. Aussi quand je vois la

composition des séries, on retrouve dans certaines catégories 24 équipes, or selon la réforme, il n'en faudrait que 16. Est-il possible d'obtenir des compléments par rapport à cela ?

Marie-Thérèse Joliet (conseil d'administration) : les tournois qualificatifs ont été annulés pour plusieurs raisons :

- d'abord, dans certaines catégories, il n'y avait pas de candidats provinciaux, seules des équipes relégables s'étaient inscrites.

- Ensuite, cette saison ci, le championnat a été relancé et retardé, suite à quoi les provinces n'avaient pas terminé le championnat au même moment. Les champions provinciaux n'étaient donc pas connus. Difficile de déterminer les candidats provinciaux qui pouvaient y participer.

- En plus, sur les 7 tournois, nous n'avions des candidats qu'en U15 et en U17. Le travail est différent de province à province. Les catégories ne sont pas les mêmes dans les provinces (ex : U13 et U15 à Liège) et ce n'est pas déterminé dans le règlement.

Voilà les différentes raisons pour lesquelles on a décidé d'annuler les tournois qualificatifs. On a diminué le nombre d'équipes uniquement par les forfaits généraux et par les désistements.

Pascal Henry (Namur) : merci pour les précisions

Yves Van Wallendael (Bruxelles Brabant Wallon) : j'entends les explications mais s'il y a des problèmes avec des catégories dans certaines provinces, même s'il y a eu des interprétations de la législative au sujet des U15, on aurait dû réécrire le règlement. Il serait souhaitable qu'on nous indique, dans le rapport, de manière précise, qui a été descendant, relégable, repêché, candidat au tournoi, pas candidat au tournoi et de la même manière, le rapport devrait à l'avenir contenir la manière dont sont constituées les poules pour la saison suivante. Ce serait intéressant

Jean-Pierre Delchef (président) : nous avons pris note des suggestions

Fabrice Appels (Hainaut) : j'ai cru entendre la voix des parlementaires du Hainaut quand tu as donné les explications car on avait reproché dans le passé ce que tu viens de dire, Marèse. Qu'est ce qui est prévu pour le futur ? Parce qu'on s'aperçoit qu'il y a des choses qui ne vont pas mais il n'y a pas de réécriture. Que fait-on l'année prochaine ? on fait le règlement ou on ne l'applique pas, une fois de plus ?

Yves Van Wallendael (Bruxelles Brabant Wallon) : il a été voté

Fabrice Appels (Hainaut) : oui, voté mais pas appliqué. Donc, que fait-on l'année prochaine ? Est-ce qu'on continue à ne pas l'appliquer ou est ce qu'on fait des modifications ?

Marie-Thérèse Joliet (conseil d'administration) : la partie compétition entièrement gérable. L'organisation de deux tours, que ce soit au niveau régional puis national ou les 2 tours au niveau régional ne pose pas de problèmes.

Par contre, au niveau des tournois qualificatifs, j'émets un doute car je trouve cela ingérable.

Fabrice Appels (Hainaut) : ça, on le savait mais on est content de l'entendre. Je repose ma question : que fait-on, étant donné que les clubs se sont inscrits sur base d'un règlement ?

Marie-Thérèse Joliet (conseil d'administration) : l'année prochaine, il faut faire la compétition telle quelle la saison prochaine, mais il n'y aura pas de descendant et pas de tournoi qualificatif

Fabrice Appels (Hainaut) : y aura-t-il des montants ?

Marie-Thérèse Joliet (conseil d'administration) : s'il y a de la place, s'il y a des désistements. Les équipes qui se désistent ou donne forfait général ne pourront plus s'inscrire car elles abîment la compétition. Il y a un projet avec la direction technique et l'ADEPS, qui fait que nous allons devoir changer notre vision des choses concernant la compétition. C'est pour cela qu'on ne prévoit pas de descendants.

J'insiste, il s'agit d'un projet, il n'y a rien de concret. Il s'agirait de remettre les catégories sur deux années, d'organiser des compétitions sur deux niveaux (1 et 2). C'est à l'image de ce que la BVL fait. Le niveau 1 reprendrait les meilleurs classés, les 6 meilleurs iront au national, où il y aurait un niveau 2. Il y aurait évidemment une période de transition. Les clubs pourraient inscrire deux équipes par catégorie,

une au niveau 1 et une au niveau 2. Avec des listes de joueurs pour ne pas permettre aux joueurs de passer d'un niveau à l'autre. On ne parle plus que de quantité d'équipes mais plus de formations. Il y aurait peut-être, fin de saison, un final four avec le niveau 2. Il y aurait une partie principale axée sur le sportif mais on parle aussi de labellisation. Voilà pour la caricature, impossible de vous donner plus de détails pour le moment.

Fabrice Appels (Hainaut) : donc la saison prochaine, ne sait pas comment elle va se dérouler ? Pour le championnat et les poules, c'est ok mais pour la fin de saison, on ne sait rien ?

Marie-Thérèse Joliet (conseil d'administration) : seuls les final 4 auront lieu, plus de final 8.

Jean-Pierre Delchef (président) : au sommet de la pyramide, on aura des compétitions nationales dans toutes les catégories, grâce à la persévérance de Marèse. On a second tour national qui doit rassembler les meilleures équipes du pays. Les résultats sont probants et nous pouvons en être fiers.

Comme Marèse l'a dit, les tournois qualificatifs posent problème. La composition des championnats provinciaux pose problème et on réfléchit à d'autres solutions.

La labellisation, ok mais à ce jour, nous n'avons toujours pas les éléments de réponse de la part de la Ministre des Sports, qui a mis les moyens pour envisager la labellisation des sports de compétition (hors football). Le gros problème, c'est qu'elle ne peut s'engager que jusqu'à la fin de son mandat, 2023. Ce qui veut dire que si le projet nous convient, il faut que nous réfléchissions à voir comment poursuivre les résultats ou les principes de la labellisation, avec l'élément financier non négligeable. Ce que l'on craint, et on a eu confirmation par les responsables de l'ADEPS, c'est que le texte va sortir en 2022 avec l'obligation de s'engager et de réussir pour le 31/12/2022.

Vous voyez dès lors l'urgence dans laquelle on va de nouveau devoir travailler. On avait espéré avoir la possibilité de vous présenter ça aujourd'hui mais nous sommes contraints et forcés d'attendre un peu car la Ministre doit au préalable recevoir l'aval de l'inspection des finances ou de toute autre instance appelée à se prononcer en la matière. La volonté sous-jacente, c'est qu'il n'y ait pas de préjudice pour les clubs au contraire, ça doit être une amélioration de leur situation. L'idée d'un championnat régional à deux niveaux semble, dans un premier temps, résoudre un certain nombre de questions.

Pascal Henry (Namur) : je remercie Marèse pour la réponse et les précisions nouvelles, ainsi que le président et je salue le travail de Marèse pour avoir obtenu l'organisation des tours finaux nationaux.

Concernant les autres éléments, j'entends les dispositifs pris avec la direction technique, j'entends les projets de modification du décret de la Fédération Wallonie Bruxelles. Je regrette un peu que le groupe de travail, qui s'est quand même beaucoup mobilisé ces dernières années, n'ait pas été impliqué dans les projets envisagés.

Mais je suis inquiet quand j'entends qu'un des objectifs de la réforme qui était d'insuffler davantage d'équipes dans les compétitions provinciales, j'ai des doutes avec ce qui vient d'être dit. Il est important que notre assemblée générale, les provinces, les comités provinciaux soient associés à la suite des réflexions et que ça ne se passe pas uniquement entre conseil d'administration, la Direction Technique et la Ministre.

Jean-Pierre Delchef (président) : c'est clair et dès que nous aurons les éléments en mains, l'information suivra son parcours, vers le groupe de travail et les instances concernées.

Plus de questions.

VOTES	6	8	8	2	4	28
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
Pour	6	5	8	2	3	24
Contre	0	3	0	0	0	3
Abs.	0	0	0	0	1	1
Majorité absolue >15					Résultat	OUI

3.4. Rapport annuel du département Coupes 2021-2022

Pas de questions

Votes :

VOTES	6	8	8	2	4	28
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
Pour	6	8	8	2	4	28
Contre	0	0	0	0	0	0
Abs.	0	0	0	0	0	0
Majorité absolue >15				Résultat		OUI

3.5. Rapport annuel du département Arbitrage 2021-2022

Yves Van Wallendael (Bruxelles Brabant Wallon) : normalement, le département doit définir, chaque saison, le nombre minimum de matches de jeunes régionaux qui doivent être arbitrés par des arbitres régionaux.

La donnée ne se trouve pas dans le rapport et aucune mention n'est faite dans le rapport sur la mesure, sur le fait qu'elle ait été respectée ou non. Je rappelle que notre règlement prévoit que celui n'arbitre pas suffisamment de matches régionaux perd le statut d'arbitre régional. Nous souhaitons que ce soit à l'avenir mentionné dans le rapport et que les arbitres qui ne respectent pas le quota soient encouragés, voire incités à le faire.

Seconde chose : le suivi des jeunes arbitres. Dans la province, nous avons eu une formation avec 60 candidats et finalement parce qu'il n'y a pas de structure et pas de soutien, 45 candidats ont abandonné. Merci pour vos explications

Yves Lamy (Bruxelles Brabant Wallon) : cette année ci, nous avons plus ou moins 60 arbitres inscrits au cours. Un cours qui devait former des arbitres candidats provinciaux mais le programme de ce cours n'est pas établi clairement donc chaque province fait « un peu ce qu'elle veut ».

J'ai vu que le rapport reprend le terme 'arbitre de club' or ce terme n'existe pas dans nos statuts. Nos statuts ne reprennent nulle part la définition 'un 'arbitre de club'. Il faudrait travailler leur compétence et leur formation. Il faut travailler avec les clubs si on veut avoir dans le futur des arbitres régionaux et on travaille très peu avec les clubs.

Tout au moins chez nous dans le Brabant. Certains clubs ne savent même pas qu'ils ont des affiliés inscrits aux cours d'arbitrage. Il y a un réel problème à ce niveau-là et il faut beaucoup plus travailler avec les clubs, les provinces et les CFA, de manière à mieux former nos arbitres.

Il faut établir un programme précis de cours, commun à toutes les provinces. Il faut une structure également pour les suivre. Ils sont là et on les laisse dans la nature. Ils n'ont aucune formation et ils abandonnent.

Alain Geurten (conseil d'administration) : concernant le nombre de matches de jeunes régionaux que les arbitres doivent diriger, cela a été repris dans un PV, mais on le précisera dans le rapport.

Une action a été lancée dans les clubs pour recruter de jeunes arbitres. Des jeunes de 12-13 ans, qui seraient peut-être intéressés par l'arbitrage et qui pourraient y aller progressivement. Avec une formation minimum mais limitée au niveau de ce qu'ils peuvent arbitrer.

Pour ce qui concerne les formations au niveau des provinces, on a essayé mais il n'est pas facile

d'uniformiser un cours pour tout le monde. Mais les provinces ne l'appliquent pas toutes de la même manière. Et d'une province à l'autre, il y a de grosses différences.

Cette année, on a réuni tous les présidents de la CFA au niveau du département, c'était la première fois. La formation sera toujours donnée par les mêmes personnes (une ou deux personnes), au niveau AWBB. La pratique sur le terrain restera à charge des provinces mais on va tenter d'uniformiser. On constate de gros problèmes au niveau des formateurs, régional ou national. C'est pour cela qu'on a demandé une augmentation du tarif pour avoir plus de formateurs. On travaille depuis 2-3 ans dessus mais une chose à la fois et c'est la première année qu'on tente une uniformisation dans les provinces.

Yves Lamy (Bruxelles Brabant Wallon) : y aurait-il moyen de travailler, pour la formation des arbitres, avec l'Adeps ?

Jean-Pierre Delchef (président) : c'est-à-dire ?

Yves Lamy (Bruxelles Brabant Wallon) : l'Adeps forme des entraîneurs pourquoi pas les arbitres ?

Jean-Pierre Delchef (président) : L'Adeps jamais eu en charge les cours arbitrage compte tenu du fait que l'arbitrage est tout à fait spécifique à chaque discipline. Je ne suis pas persuadé qu'on aura une écoute attentive de ce côté-là.

Yves Lamy (Bruxelles Brabant Wallon) : il y a quand même une journée de l'arbitrage à l'Adeps chaque année ?

Jean-Pierre Delchef (président) : on posera la question mais je ne crois pas que, vu les différences des règlements des sports, que ça marchera

Laurent Monsieur (Bruxelles Brabant Wallon) : il me semble que tu as éludé la question de savoir combien d'arbitres avaient rempli le quota. Je ne sais pas si tu as les chiffres de cette saison ?

Alain Geurten (conseil d'administration) : non. C'est un sujet difficile. Premièrement, il y a énormément d'arbitres qui font de la formation. Est-ce qu'on considère la formation comme des matches arbitrés ou pas ? Un quota a été défini mais ce n'est pas évident de le faire respecter.

Laurent Monsieur (Bruxelles Brabant Wallon) : au niveau des formations, il est indiqué dans le rapport que 140 évaluations ont été faites, sur 1462 rencontres seniors disputées. Cela représente 9.6 % de rencontres évaluées. Je trouve ça très peu. On parle également dans le rapport de la Coupe AWBB 3X3 et d'arbitres officiels 3X3. Je serais très intéressé de savoir comment on devient arbitre officiel 3X3 car je n'ai vu nulle part cette saison l'organisation d'un cours spécifique au 3X3 ?

Alain Geurten (conseil d'administration) : des cours ont été donnés

Laurent Monsieur (Bruxelles Brabant Wallon) : par qui et quand ? De plus, au niveau NDR, il y a un projet d'arbitrage féminin, et nulle part dans ton rapport, je ne vois d'écrit qui concerne cela. Or, si ce projet existe au niveau national, je trouve ça normal que le département régional suive ce projet.

Alain Geurten (conseil d'administration) : le projet féminin a existé il y a quelques années mais il a été abandonné, faute de candidates. Le projet a été relancé par le NDR cette année et on commence à y participer. L'année dernière, il n'y a pas eu grand-chose. Le rapport d'activités est celui de la saison écoulée mais on parle de projet féminin pour la saison prochaine. On commence à avoir de meilleurs contacts avec le NDR et on va travailler là-dessus. Mais même au niveau NDR, il n'y pas eu grand-chose.

Laurent Monsieur (Bruxelles Brabant Wallon) : il y a quand même eu plusieurs activités au niveau NDR durant la saison 21-22 donc il y a quelque chose. Pourquoi pas d'activités au niveau AWBB ?

Alain Geurten (conseil d'administration) : il n'y a pas eu d'activités cette année parce qu'il y a très peu d'arbitres féminines

Jean-Pierre Delchef (président) : le NDR a sollicité les deux départements 'arbitrage régionaux' pour organiser une journée de formation de l'arbitrage féminin, ouverte à tous les arbitres féminins, quel que soit le niveau.

On peut donc considérer que c'est une première approche plus qu'intéressante. On a eu une quinzaine d'arbitres, pour toute la Belgique, alors que l'offre d'avoir une formation par notre instructeur FIBA était intéressante. Cela, couplé avec la finale de la Coupe de Belgique Dames. Savoir si on doit continuer au niveau AWBB, avec le niveau national ou non, c'est une réflexion doit être faite par le département, compte tenu du fait que les relations avec le NDR sont meilleures. Plusieurs projets sont sur la table mais c'est encore tôt pour vous en faire part.

Et pour le 3X3, pour compléter la réponse d'Alain, c'est Hervé Forthomme qui a donné la formation et il y avait une dizaine de candidats, pour essayer de créer un pool d'arbitres. On peut l'intégrer dans le programme de la saison prochaine et en faire la promotion.

Plus de questions

Votes :

VOTES	6	8	8	2	4	28
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
Pour	0	8	8	2	4	22
Contre	0	0	0	0	0	0
Abs.	6	0	0	0	0	6
Majorité absolue >15				Résultat		OUI

3.6. Rapport annuel du département Sélection & Détection 2021-2022

Fabien Muylaert (Bruxelles Brabant Wallon) : je demande une correction au niveau de la composition du département (c'est mon frère qui en fait partie, pas moi). On en avait déjà parlé à l'époque mais il y a eu le Covid entretemps, je trouve dommage que la sélection des joueurs ne se fasse que sur la base des JRJ. Il peut y avoir des absences lors des JRJ et on peut perdre des éléments.

En dehors des JRJ, je trouverais intéressant d'organiser une ou deux séances, avec des coaches régionaux ainsi que la direction technique, mais au niveau des provinces. Je ne sais pas si des choses ont été mises en place ? Mais rien n'est relayé à ce sujet. On reste donc dans cette même problématique où, selon moi, on perd des éléments. Ou alors, c'est la communication des provinces vis-à-vis des clubs doit être plus performante ?

José Nivarlet (conseil d'administration) : en effet, on ne peut pas sélectionner quelqu'un que l'on n'a pas vu. Mais si on ne voit pas tout le monde, il y a des drafts et vient qui veut. Comme tu le dis, on ne peut pas obliger les jeunes à participer aux drafts. On peut perdre des éléments lors des JRJ mais on peut les récupérer via les drafts.

Fabien Muylaert (Bruxelles Brabant Wallon) : sauf erreur de ma part, toutes les annonces des drafts concernent l'intégration au CRF.

José Nivarlet (conseil d'administration) : non, ce n'est pas vrai. Toutes les drafts sont annoncées sur le site.

Fabien Muylaert (Bruxelles Brabant Wallon) : alors, il y a un problème de communication

José Nivarlet (conseil d'administration) : mais que faut-il faire alors ? Envoyer des courriers ?

Fabien Muylaert (Bruxelles Brabant Wallon) : les gens ne les voient pas. Il faut plus de communications via les CP, peut-être, qui pourraient relayer les informations au niveau de leur site internet ou dans les clubs. Je n'ai jamais rien vu à ce sujet, hormis les sélections pour entrer au Centre de formation.

José Nivarlet (conseil d'administration) : il y a des drafts pour les sélections régionales, autres que pour le CRF

Fabien Muylaert (Bruxelles Brabant Wallon) : je reviens à ce que je disais : pourquoi ne pas envisager ces drafts là dans chaque province ?

José Nivarlet (conseil d'administration) : il faudrait que les provinces réunissent les jeunes et que les directeurs techniques aillent sur place

Fabien Muylaert (Bruxelles Brabant Wallon) : ça fait partie de leurs attributions

José Nivarlet (conseil d'administration) : oui, mais ils ont déjà beaucoup à faire ici et ça a un coût.

Fabien Muylaert (Bruxelles Brabant Wallon) : ok, je suis d'accord, cela a un coût et ce sera peut-être répercuté sur les clubs. Mais on parle de la formation des jeunes. Ça toucherait beaucoup plus de monde et il faut faire en sorte que ces jeunes puissent intégrer les équipes nationales et/ou la compétition nationale. C'est plus facile pour les parents de se déplacer dans leur propre province que de faire venir tout le monde à Namur.

José Nivarlet (conseil d'administration) : si les CTJ convoquent les jeunes, cela va aussi engendrer des frais car il faut compter la location de la salle, les déplacements des organisateurs, etc. Mais il est vrai que l'on devrait peut-être étendre un peu la sélection

Fabien Muylaert (Bruxelles Brabant Wallon) : je lance juste la perche

Jean-Pierre Delchef (président) : la perche est lancée. D'autant plus que comme je le disais en début de réunion, l'AWBB répond à appel à projets de l'Adeps et en ce moment, il y a un projet 'détection des hauts potentiels', qui va dans ce sens-là. L'information vient d'arriver, le projet vient d'être validé par l'Adeps. Avec obligation de résultats en 2022 et perception des subsides en 2023. Comme cela a été dit, la finalité est d'éviter de passer à côté de certains talents.

Plus de questions

Votes :

VOTES	6	8	8	2	4	28
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
Pour	6	8	8	2	4	28
Contre	0	0	0	0	0	0
Abs.	0	0	0	0	0	0
Majorité absolue >15					Résultat	OUI

3.7. Rapport annuel du département 3X3 2021-2022

Pas de question

Votes :

VOTES	6	8	8	2	4	28
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
Pour	6	8	8	2	4	28
Contre	0	0	0	0	0	0
Abs.	0	0	0	0	0	0
Majorité absolue >15					Résultat	OUI

3.8. Rapport annuel du département Mini-Basket 2021-2022

Pas de question

Votes :

VOTES	6	8	8	2	4	28
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
<i>Pour</i>	6	8	8	2	4	28
<i>Contre</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Abs.</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Majorité absolue >15</i>				Résultat	OUI	

3.9. Rapport annuel du département Relations CP-CDA 2021-2022

Pas de question

Votes :

VOTES	6	8	8	2	4	28
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
<i>Pour</i>	6	8	8	2	4	28
<i>Contre</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Abs.</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Majorité absolue >15</i>				Résultat	OUI	

3.10 Rapport annuel du département Corpo- Handi 2021-2022

Pas de question

Votes :

VOTES	6	8	8	2	4	28
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
<i>Pour</i>	6	8	8	2	4	28
<i>Contre</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Abs.</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Majorité absolue >15</i>				Résultat	OUI	

3.11 Rapport annuel du département promotion & événements 2021-2022

Pas de question

Votes :

VOTES	6	8	8	2	4	28
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
<i>Pour</i>	6	8	8	2	4	28
<i>Contre</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Abs.</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Majorité absolue >15</i>				Résultat	OUI	

3.12. Rapport annuel du département Ethique et égalité des chances 2021-2022

Pas de question

Votes :

VOTES	6	8	8	2	4	28
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
Pour	6	8	8	2	4	28
Contre	0	0	0	0	0	0
Abs.	0	0	0	0	0	0
Majorité absolue >15					Résultat	OUI

3.13. Rapport annuel du département communication & media 2021-2022

Pas de question

Votes :

VOTES	6	8	8	2	4	28
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
Pour	6	8	8	2	4	28
Contre	0	0	0	0	0	0
Abs.	0	0	0	0	0	0
Majorité absolue >15					Résultat	OUI

3.14. Rapport annuel du département juridique 2021-2022

Pas de question

Votes :

VOTES	6	8	8	2	4	28
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
Pour	6	8	8	2	4	28
Contre	0	0	0	0	0	0
Abs.	0	0	0	0	0	0
Majorité absolue >15					Résultat	OUI

4. Rapport annuel du Conseil d'Administration et de ses commissions

4.1. Rapport annuel du conseil d'administration

Pas de question

Votes :

VOTES	6	8	8	2	4	28
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
Pour	6	6	8	2	4	26
Contre	0	2	0	0	0	2
Abs.	0	0	0	0	0	0
Majorité absolue >15					Résultat	OUI

4.1.1. Rapport annuel de la commission informatique

Michel Lejeune (Liège) : concernant la mise en place du PM12, suivant un PV du conseil d'administration du 31/05/22, on parle des négociations informatiques avec notre partenaire. A-t-on une idée de l'avancée, du coût ?

Jean-Pierre Delchef (président) : avant de laisser la parole à Pierre, je tiens à préciser que le PV du 31/05 est postérieur au dépôt du rapport annuel (arrêté au 25/05)

Pierre Thomas (conseil d'administration) : les discussions sont bien avancées. Nous avons reçu confirmation sur la faisabilité en termes informatiques, on a dû juste adapter des éléments dans le système. On a séquencé les changements dans le système en 5 étapes :

1. Le montant de base des indemnités sera disponible au 1^{er} juillet sur bigcaptain
2. Les coefficients seront intégrés
3. Calcul au niveau de la facturation en fonction de l'inscription et de l'alignement des joueurs sera prête pour le 31/12. Jusque-là, les calculs seront manuels
4. Fusions, dont le fonctionnement devra être adapté
5. Ensemble de toutes les étapes

Coûts : 14.000 € de développement : 22 jours de travail. Les jours de travail seront répartis pendant la période précitée. Le cahier des charges doit être revu parce que la commission législative doit clarifier certains textes. Les deux premières étapes seront donc disponibles rapidement, le reste dépendra du texte de l'article et des clarifications.

Plus de question

Votes :

VOTES	6	8	8	2	4	28
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
<i>Pour</i>	6	8	8	2	4	28
<i>Contre</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Abs.</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Majorité absolue >15</i>					Résultat	OUI

4.1.2. Rapport annuel de la commission formation des entraîneurs

Fabien Muylaert (Bruxelles Brabant Wallon) : il y aura des workshop la semaine prochaine concernant les modifications des formations, est ce qu'on peut avoir des informations sur cela aujourd'hui ? Car comme les inscriptions sont limitées en nombre, je suppose que tout le monde n'aura pas les informations.

Jean-Pierre Vanhaelen (conseil d'administration) : je préfère laisser la parole à la direction technique, vous comprenez que si on communique des informations aujourd'hui, peut-être que des personnes ne s'inscriront pas aux workshops de la semaine prochaine. Je suis étonné d'entendre que les places sont limitées

Jean-Pierre Delchef (président) : c'est peut-être une clause de style mais il y a aura de la place pour tout le monde. Une heure chaque jour mardi, mercredi, jeudi, sur les formations mini basket et maxi basket et les projets sportifs. La direction technique, représentée par Raphaël Obsomer et Julien Marnegrave, seront à votre disposition pour répondre à toutes vos questions. Autant leur laisser la priorité dans l'information

Plus de question

Votes :

VOTES	6	8	8	2	4	28
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
<i>Pour</i>	6	8	8	2	4	28
<i>Contre</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Abs.</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Majorité absolue >15</i>				Résultat	OUI	

5. Approbation des interprétations données par la commission législative

Jean-Pierre Delchef (président) : interprétation relative à l'application du PM12. Inscription sur PC53 + 1 alignement en championnat au moins. On a réécrit le texte pour que ce soit clair pour tout le monde.

Silvana Cerrone (Liège) : une joueuse de moins de 23 ans, inscrite en R2 mais jouera quasi tout le temps en R1, comment va se passer le calcul ?

Pierre Thomas (conseil d'administration) : le calcul se fera sur la base du coefficient de la R1

Silvana Cerrone (Liège) : vous êtes sûr que ce sera correctement facturé ?

Pierre Thomas (conseil d'administration) : oui

Jean-Pierre Delchef (président) : oui, et s'il y a un problème, vous contactez le secrétariat général ou la comptabilité. N'oubliez pas que vous avez accès aux feuilles électroniques pour vérifier les données.

Silvana Cerrone (Liège) : et vous allez repartir sur quelle base ? Si j'ai déboursé une certaine somme pour une joueuse, il y a 2 ans ?

Pierre Thomas (conseil d'administration) : vous récupérez d'abord ce que vous avez payé, ensuite le solde sera réparti entre les clubs formateurs

Plus de questions

Votes :

VOTES	6	8	8	2	4	28
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
<i>Pour</i>	6	8	8	2	4	28
<i>Contre</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Abs.</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Majorité absolue >15</i>				Résultat	OUI	

6. Approbation des conventions et nominations faites par le Conseil d'Administration

Jean-Pierre Delchef (président) : il s'agit d'un ajout à l'ordre du jour, étant donné que nous avons reçu les résultats de la commission PJ4 le 9 juin dernier

Proposition donc de nommer un nouveau membre au CPJ Hainaut.

Votes :

VOTES	6	8	8	2	4	28
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
<i>Pour</i>	6	8	8	2	4	28
<i>Contre</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Abs.</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Majorité 2/3 >19</i>					Résultat	OUI

7. Mise à jour des Statuts de l'A.S.B.L. et du R.O.I., par urgence

7.1. Proposition de modification des statuts de l'ASBL

Jean-Pierre Delchef (président) : on est un petit peu dans les problèmes, différentes interventions ont encore eu lieu hier, la question est de savoir si on en discute aujourd'hui.

Nous avons texte de base sur lequel un membre de la Commission Législative fait des remarques fondées. Sur la base de ces remarques, un second membre fait d'autres remarques que l'on insère dans le texte de base et on s'y perd un peu.

La proposition aujourd'hui est de retirer ce point de l'ordre du jour et compte tenu du fait de la seule volonté était de se mettre en adéquation avec le CSA et nous avons encore un peu de temps puisque pour le délai est fixé au 31/12/2023.

On souhaiterait que ce soit fait avant. Beaucoup de choses à voir et beaucoup de choses à discuter puisque non seulement nous devons nous mettre en conformité mais en parallèle, les statuts doivent être remaniés en profondeur.

Pascal Henry (Namur) : je salue la démarche, on a encore parlé mercredi. Statuts de l'asbl, il y a encore un peu de temps mais ça ne veut pas dire qu'il faut s'y prendre à la dernière minute mais je ne trouve pas opportun de distinguer les modifications « cosmétiques » des modifications politiques.

Après 20 ans, il est important de revoir un certain nombre de choses, d'améliorer le fonctionnement, d'améliorer les relations parfois un peu tendues entre l'assemblée générale et le conseil d'administration. On a fait ça à Basketball Belgium dans une bonne entente entre les membres, et nous avons eu la possibilité de modifier les statuts avec l'appui d'un expert externe.

Mais il faut que l'on s'entende d'abord entre nous sur une ligne directrice avant de fait appel à quelqu'un d'externe. Mais je suis demandeur qu'on élargisse le débat et qu'on ne le limite pas à la commission législative, même si j'ai toute confiance en mes collègues. Je pense qu'il est de bon ton que ceux qui ont de l'expérience et de la pratique en la matière puissent être associés au débat. Je propose mes services pour aider dans ce dossier.

Je suppose qu'il y a d'autres membres de l'assemblée générale qui seraient intéressés de participer et répondre aux questions sur la gouvernance. Plus nous serons nombreux, plus le travail sera de qualité et consensuel.

Jean-Pierre Delchef (président) : je confirme : il y a deux dossiers distincts, compte tenu des échéances qu'il faut respecter. Le 31/12/2023, c'est demain.

Première précision, dans le cadre du renouvellement de la reconnaissance de l'AWBB par la Fédération Wallonie Bruxelles, il faut être en ordre. La réflexion en profondeur prendra, quant à elle, beaucoup plus de temps. Je citerais que la BVL a mis 7 ans pour aboutir à de nouveaux textes, et la première application de

leurs nouveaux statuts, qui ouvrent la gestion de leur fédération aux clubs nationaux, aux arbitres et coaches, qui devait avoir lieu le 11/06, a été postposée suite à un recours juridique. Le conseil d'administration de l'AWBB ne prendra pas le risque de ne pas se mettre en conformité avec le CSA parce que le travail en profondeur n'aura pas abouti.

L'adaptation peut se concevoir, après une première lecture, assez rapidement, pour être en conformité avec les exigences de la Fédération Wallonie Bruxelles. Envisageons les deux projets de manière distincte.

Les votes sur les modifications des statuts de l'asbl sont postposés à novembre

7.2. Proposition de modifications du ROI

PARTIE ADMINISTRATIVE

CDA - ARTICLE 49 bis : LA COMMISSION FINANCIERE (CF)

- 1) La Commission Financière est composée de cinq parlementaires de l'AWBB, un par province, agréés par les membres de leur groupe respectif. Ces membres doivent avoir une formation en rapport avec leur fonction au sein de la CF.
- 2) Un Président, un vice-président et un secrétaire sont élus lors de la première séance qui suit la dernière AG de la saison.
- 3) La Commission Financière se réunit, sur invitation du Président, au moins six (6) fois par an.
- 4) Le rapport financier de la CF sera transmis au SG, pour parution sur le site de l'AWBB

TACHES ET COMPETENCE DE LA CF

- Surveiller la comptabilité centrale de l'AWBB (pour ce faire, ils auront, à tout moment, accès à tous les documents comptables de l'AWBB).
- Contrôler les opérations financières de tous les organes régionaux ~~et provinciaux, avec, notamment, la collaboration des vérificateurs provinciaux~~ ;
- Proposer et arrêter le canevas de la note explicative du budget ;
- Etudier le projet de budget établi par le Trésorier Général et en surveiller l'exécution. À cet effet, ils auront pour mission de vérifier le bien-fondé, tant au niveau budgétaire que statutaire, des dépenses exposées ;
- Proposer et arrêter le canevas du rapport de gestion joint aux comptes annuels ;
- Examiner le bilan établi par la Trésorerie de l'AWBB ;
- Rédiger le rapport financier pour les AG ~~et les AP~~ ;
- Faire des propositions au CDA, à l'Assemblée Générale ou à la Commission Législative, pour améliorer la gestion financière des organes de l'Association.

La CF peut inviter des membres du CDA, des Départements, Comités et Conseils, notamment lors de l'élaboration du budget et au moment de l'étude du bilan. Les frais de déplacement et de consommation de ces membres seront acquittés par leur propre Comité, Conseil ou Département.

Les frais des membres de la CF sont acquittés par la Trésorerie de l'AWBB. Tous les frais de la CF sont à charge de l'ensemble des clubs de l'AWBB.

Motivation : Suppression de la fonction de vérificateur provincial

Jean-Pierre Delchef (président) : la fonction est appelée à disparaître. Nous vous proposons un vote en bloc pour les statuts concernant les vérificateurs provinciaux

Votes sur l'urgence pour l'ensemble des propositions de modifications des statuts :

VOTES	6	8	8	2	4	28
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
Pour	6	8	8	2	4	28
Contre	0	0	0	0	0	0
Abs.	0	0	0	0	0	0
	Majorité 2/3 >19				Résultat	OUI

Votes sur l'article :

VOTES	6	8	8	2	4	28
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
Pour	6	8	8	2	4	28
Contre	0	0	0	0	0	0
Abs.	0	0	0	0	0	0
Majorité 2/3 >19					Résultat	OUI

CDA - ARTICLE 52 : CARTES DE MEMBRE

A. Départements, Comités et Conseils

~~Tout Vérificateur~~, tout membre d'un Département, d'un Comité, d'un Conseil ou d'un Groupe Parlementaire, reçoit une carte mentionnant son identité et ses fonctions. Cette carte permet d'assister gratuitement à toutes les rencontres jouées sous le contrôle de l'AWBB ou de la BASKETBALL BELGIUM S'il désire bénéficier d'une place réservée, le titulaire doit en aviser le club organisateur 48 heures au moins avant la date fixée pour la rencontre.

Motivation : Suppression de la fonction de vérificateur provincial

VOTES	6	8	8	2	4	28
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
Pour	6	8	8	2	4	28
Contre	0	0	0	0	0	0
Abs.	0	0	0	0	0	0
Majorité 2/3 >19					Résultat	OUI

CDA - ARTICLE 57 : DIRECTION ET ELECTIONS

a) L'Association est dirigée par un CDA, aidé dans ses tâches par des Départements et des Comités Provinciaux.

b) Sont élus par l'AG : 1) Les membres du CDA ;

2) Parmi les membres du CDA, le Président de l'Association, qui sera également Président du CDA, des AG et de l'ASBL.;

~~3) Les Vérificateurs aux comptes.~~

c) Sont élus par l'AP : 1) Les membres du Comité Provincial ;

2) Les Parlementaires ;

~~3) Les Vérificateurs aux comptes provinciaux.~~

Motivation : Suppression de la fonction de vérificateur provincial.

La fonction de vérificateurs aux comptes a déjà été supprimée et intégrée à la commission financière.

VOTES	6	8	8	2	4	28
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
Pour	6	8	8	2	4	28
Contre	0	0	0	0	0	0
Abs.	0	0	0	0	0	0
Majorité 2/3 >19					Résultat	OUI

CDA - ARTICLE 60 : CUMUL

Un membre ne peut cumuler des fonctions dans plus de deux Départements ou cumuler une fonction avec celle de vérificateur aux comptes.

Toutefois, un secrétaire sans droit de vote pourra exercer la même fonction, à l'exclusion de toute autre, dans d'autres organismes de l'AWBB.

Motivation : Suppression de la fonction de vérificateur provincial.

VOTES	6	8	8	2	4	28
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
Pour	6	8	8	2	4	28
Contre	0	0	0	0	0	0
Abs.	0	0	0	0	0	0
Majorité 2/3 >19					Résultat	OUI

PARTIE COMPETITION

CDA - ARTICLE 62 : FORMATION DES DIVISIONS

.../... Principes

3. Les champions de la première division provinciale messieurs et dames sont qualifiés pour la montée en division régionale. Les provinces qui bénéficient de places supplémentaires sont désignées avant la saison par le Département Championnat, à tour de rôle, en fonction de la somme des équipes qui ont terminé le championnat précédant en provinciale, régionale et nationale.

Les provinces qui bénéficient de places supplémentaires sont désignées en fonction de leur place dans le tour de rôle.

Le tour de rôle de base est défini de la manière suivante : Liège, Hainaut, Bruxelles-Brabant-Wallon, Namur et Luxembourg. Chaque saison, la province qui obtient une place supplémentaire rétrograde à la dernière place du tour de rôle.

Si une province refuse la place supplémentaire, celle-ci est rétrogradée à la dernière place du tour de rôle. Le tour de rôle est fixé de manière distincte pour les championnats féminins et masculins.

Motivation :

Lors de la réunion CP-CDA du 9 mai 2022, les participants à la réunion se sont émus de l'application de cette disposition.

A l'heure, l'ordre de priorité est le seul : 1. Liège 2. Hainaut 3. Bruxelles Brabant wallon 4. Namur. 5. Luxembourg.

La proposition vise à donner la priorité, à tour de rôle, à toutes les provinces.

Ainsi pour la saison 2022-2023 : l'ordre de priorité est le suivant 1. Liège 2. Hainaut 3. Bruxelles Brabant wallon 4. Namur. 5. Luxembourg.

Si au terme de la saison 2022-2023, Liège obtient une place supplémentaire en messieurs, pour la saison 2023-2024

l'ordre de priorité sera le suivant 1. Hainaut 2. Bruxelles Brabant wallon 3. Namur. 4. Luxembourg 5. Liège

Si au terme de la saison 2022-2023, Liège refuse une place supplémentaire en dames, pour la saison 2023-2024 l'ordre de priorité sera le suivant 1. Hainaut 2. Bruxelles Brabant wallon 3. Namur. 4. Luxembourg 5. Liège

Jean-Pierre Delchef (président) : l'idée a été débattue lors de la réunion du département CP-CDA, on propose un tour de rôle pour combler les places vacantes et ne plus se trouver face à un rôle préétabli.

Michel Lejeune (Liège) : on propose de faire un tour de rôle et de mettre les 5 provinces sur un pied d'égalité. Sur la base du tableau fourni, Liège fourni 34 % des équipes provinciale seniors, le Hainaut en fourni 22,40 %, le BBW 18,81 %, Namur 15,67 % et le Luxembourg 9,40 %. Je peux comprendre la position des autres provinces mais nous faisons une contreproposition, qui est la suivante : que Liège puisse redescendre dans un tour de rôle, mais au plus bas à la 3ème place et le Hainaut, au plus bas à la 4ème place. Ce qui donnerait un tour de rôle plus régulier et ne pas devoir attendre 5 ans.

Jean-Pierre Delchef (président) : un amendement en séance peut être apporté et on se doit de prendre connaissance de l'amendement présenté par Liège. Est-il possible de répéter pour que ce soit compréhensible pour tous, avant le vote ?

Michel Lejeune (Liège) : les 2 provinces qui présentent plus de 50% des équipes provinciales seniors ne redescendent pas à la 5eme place et puissent reprendre leur tour plus tôt et ne pas attendre 5 ans. Donc Liège, 3eme place au plus bas et Hainaut, 4eme place au plus bas

Yves Van Wallendael (Bruxelles Brabant Wallon) : j'entends dire qu'avec ce système, Luxembourg n'arrivera jamais en 1ere place. Ce n'est pas exact.

Pierre Thomas (conseil d'administration) : si tu fais cette proposition, le Luxembourg n'arrivera jamais à la 1ere place pour la simple et bonne raison que si on fait le tour de rôle comme proposé, Liège ne descendra jamais plus bas que la 3eme place

Jean-Marie Bellefroid (Liège) : j'aimerais avoir des précisions. La province de Liège refuse de descendre à la 5eme place. La province de Hainaut accepte et après l'acceptation, redescend à la 5eme place. Qui est 4eme et 5eme par rapport à Liège ? On avantage celui qui a refusé ou on désavantage celui qui accepte et redescend à la 5eme place ?

Jean-Pierre Delchef (président) : il serait logique, si on reprend l'exemple de JM Bellefroid, que Liège soit 4eme et le Hainaut, 5eme.

Fabrice Appels (Hainaut) : ce n'est pas logique car si tu refuses, tu dois être sanctionné

Pierre Thomas (conseil d'administration) : tu es déjà sanctionné vu que tu descends dans le tour de rôle

Fabrice Appels (Hainaut) : y a-t-il obligation de voter aujourd'hui ? puisqu'on ne sait pas s'il y aura des forfaits généraux

Jean-Pierre Delchef (président) : il est prévu que les modalités de montées soient connues avant le début du championnat, donc avant le 1^{er} juillet

Fabrice Appels (Hainaut) : oui mais on connaît déjà la situation aujourd'hui pour la saison prochaine, sachant que Liège sera en première position, donc ça ne change rien et on peut voter en novembre. Ce qui permettrait d'éclaircir la situation

Jean-Pierre Delchef (président) : si on ne vote pas aujourd'hui, on maintient la situation actuelle, la situation sera maintenue pour 2 ans.

Pierre Thomas (conseil d'administration) : si on vote en mars, ce ne sera d'application que pour 23-24. Ou alors il faut changer le tour de rôle dans les textes.

Fabrice Appels (Hainaut) : on peut le spécifier en mars et ne plus mettre Liège en première position pour la saison 23-24 puisque ça aura déjà été le cas pour la saison 22-23.

Votes sur le report :

VOTES	6	8	8	2	4	28
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
<i>Pour</i>	0	8	8	2	0	18
<i>Contre</i>	6	0	0	0	4	10
<i>Abs.</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Majorité absolue >15</i>					Résultat	OUI

PARTIE FINANCIERE

CDA - ARTICLE 3 : VERIFICATEURS PROVINCIAUX

PRÉAMBULE

La fonction de **vérificateur provincial** est devenue obsolète dans de nombreuses provinces suite à l'absence de candidats intéressés à cette fonction. Celle-ci pourrait être remplacée par la commission financière qui a déjà la charge de vérifier l'ensemble des comptes de notre fédération, et par conséquent, effectue déjà le contrôle des comptes provinciaux.

~~Les Assemblées Provinciales éliront deux vérificateurs qui doivent avoir une formation en rapport avec leur fonction. Ces vérificateurs sont élus pour deux saisons et sont rééligibles.~~

~~Ils ne peuvent être membres ni du CP, ni d'un Conseil Judiciaire, doivent être membre d'un club, avoir une procuration signée par deux (2) des quatre (4) membres signataires de ce même club, et ne pas appartenir au même club que le trésorier du CP.~~

~~Un appel aux candidats devra être publié sur le site Internet de l'AWBB dans les délais prévus pour les autres candidatures provinciales.~~

~~Les vérificateurs devront obligatoirement se faire assister dans leur tâche par un membre de la Commission Financière, de préférence celui de leur province. Ils pourront à tout moment avoir accès à tous les documents comptables du CP et des Commissions Provinciales et vérifier le bien fondé des dépenses.~~

~~Les frais inhérents aux fonctions de vérificateurs provinciaux seront à charge de tous les clubs de la province par l'intermédiaire de la Trésorerie générale.~~

~~En l'absence de candidats, le Groupe Provincial des Parlementaires désignera deux vérificateurs.~~

- LIBRE -

Motivation : Suppression de la fonction de vérificateur provincial

Jean-Pierre Delchef (président) : même motivation que pour la partie administrative

Votes :

VOTES	6	8	8	2	4	28
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
Pour	6	8	8	2	4	28
Contre	0	0	0	0	0	0
Abs.	0	0	0	0	0	0
Majorité 2/3 >19					Résultat	OUI

CDA - ARTICLE 16 : FINANCEMENT DES COMITÉS PROVINCIAUX

5. Règles de fonctionnement

1) Les budgets provinciaux approuvés par l'Assemblée générale de novembre ne peuvent être dépassés ; toute dépense extraordinaire devra préalablement être soumise à l'approbation du conseil d'administration de l'Association et ensuite à la ratification de la prochaine assemblée provinciale concernée.

2) Les frais supportés par les membres des comités provinciaux, lorsqu'ils sont mandatés pour assister aux réunions ou pour accomplir une mission officielle, leur sont remboursés par la trésorerie générale sur base du PF 6 et des montants déterminés au TTA.

3) Les dépenses relatives aux locaux des réunions et aux frais divers doivent être prévues dans la partie du budget à charge de tous les clubs de la province. Tous les clubs de la province seront débités de leur quote-part. Les documents reprenant ces dépenses seront obligatoirement accompagnés des justificatifs et/ou des factures afin d'être remboursés par la Trésorerie Générale.

4) Les budgets et opérations financières des comités provinciaux sont soumis à la surveillance et au contrôle **des vérificateurs provinciaux de la commission financière.**

Motivation : Suppression de la fonction de vérificateur provincial

Jean-Pierre Delchef (président) :

VOTES	6	8	8	2	4	28
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
Pour	6	8	9	2	4	28
Contre	0	0	0	0	0	0
Abs.	0	0	0	0	0	0
Majorité 2/3 >19					Résultat	OUI

CDA - ARTICLE 17 : FONCTIONNEMENT FINANCIER ET BUDGETAIRE

1. Centres de frais

- Le Conseil d'Administration ;
- Les départements du Conseil d'Administration ;
- Les Conseils Judiciaires ;
- La Commission Législative et la Commission Financière ;
- Les groupes Parlementaires provinciaux ;

~~f) Les vérificateurs provinciaux ;~~

g) f) La Commission d'Enquête.

2. Mode de fonctionnement

~~f) Les vérificateurs Provinciaux ; 1) Les vérificateurs provinciaux, sont indemnisés par la Trésorerie Générale de leurs frais de déplacement et de leurs frais de consommation et/ou repas dès réception du document personnel T2. Le TTA et l'article PF.6 sont de stricte application.~~

~~2) Les dépenses relatives aux Commissaires aux comptes sont à charge de l'ensemble des clubs de l'Association. 3) Les dépenses relatives aux vérificateurs provinciaux sont à charge de l'ensemble des clubs de leur province.~~

Motivation : Suppression de la fonction de vérificateur provincial

Jean-Pierre Delchef (président) : :

VOTES	6	8	8	2	4	28
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
Pour	6	8	9	2	4	28
Contre	0	0	0	0	0	0
Abs.	0	0	0	0	0	0
Majorité 2/3 >19					Résultat	OUI

PARTIE JURIDIQUE

CDA - PJ 3 : INTERDICTION DE CUMUL

Les membres des organes judiciaires ne peuvent être membres ni d'un Comité régional ou provincial, ni d'une Commission ni d'un Département, ni d'une Délégation provinciale de Parlementaires, sauf quand il s'agit d'un membre d'une Commission Play-offs.

Les membres des organes provinciaux peuvent évoluer au niveau régional en qualité de joueur ou de coach.

Les membres des organes régionaux peuvent évoluer au niveau provincial en qualité de joueur, de coach.

En outre, ils peuvent exercer certaines fonctions officielles lors des rencontres de jeunes régionales et provinciales sous l'égide de l'AWBB, à savoir les fonctions de marqueur, de chronométreur et chronométreur de 24 secondes.

Il y a en outre une incompatibilité totale entre les fonctions dans les différents organes judiciaires.

Motivation

1. Avoir la possibilité de compléter l'effectif des différents organes judiciaires par des membres de l'AWBB actif certes mais à un niveau de compétition indépendant de leur sphère de compétence.

2. Eviter les nominations ad hoc qui connaissent aussi leurs limites.
3. Prévoir le renouvellement, à terme, des organes judiciaires.

PS. En cas d'accord sur les principes, il conviendra de préciser les modalités de fonctionnement (ex ; en appel, interdiction de siéger dans un dossier traité par le CJP de la province)

Gérard Trausch (Namur) : peut-on avoir l'avis du procureur ?

Jean-Pierre Delchef (président) : non, c'est l'avis du conseil général qui a été demandé.

André Hancotte (procureur) : le conseil général n'a pas marqué son accord à la majorité

Jean-Pierre Delchef (président) : si, c'est dans le PV

Votes :

VOTES	6	8	8	2	4	28
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
Pour	6	0	4	0	4	14
Contre	0	8	4	2	0	14
Abs.	0	0	0	0	0	0
	Majorité 2/3 >19			Résultat		NON

CDA - PJ 14 : NOMINATION EN CAS DE FORCE MAJEURE

En cas de force majeure, les procureurs régionaux peuvent nommer d'autres membres pour siéger en première instance ou en appel et ils doivent en avertir le CDA. Pour ce faire, un pool de juges est constitué par des volontaires qui font part pour l'avant dernier jour du mois de leurs disponibilités pour le mois suivant par période de 6 mois, la première du 1er juillet au 31 décembre, la seconde du 1er janvier au 30 juin.

Seul le CDA peut instaurer une commission ad hoc pour traiter les questions de mutations ou de contrat

Motivation : Simplifier la procédure pour pallier le manque de membres des organes judiciaires

Jean-Pierre Delchef (président) : nous avons reçu l'avis positif du Conseil Judiciaire Général

Votes :

VOTES	6	8	8	2	4	28
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
Pour	6	8	8	2	4	28
Contre	0	0	0	0	0	0
Abs.	0	0	0	0	0	0
	Majorité 2/3 >19			Résultat		OUI

CDA - PJ 46 : COMPOSITION

Le président organise le rôle et désigne les membres qui siègent ainsi que le président de séance et veille à ce que trois membres minimum soient disponibles chaque semaine.

Si l'organe judiciaire doit se réunir, le président veille à ce que trois membres, au minimum, et quatre, au maximum, soient présents. Si l'affaire est mise en continuation, les mêmes membres doivent continuer à siéger, sans quoi, le même organe, autrement composé, devra reprendre toute l'affaire depuis le début.

Si, pour quelque raison que ce soit, il n'y a pas assez de membres disponibles pour siéger, les procureurs régionaux peuvent nommer un ou plusieurs membres ad hoc au sein du pool visé à l'article PJ2 pour siéger en première instance ou en appel. Ils doivent en avertir le CDA.

Motivation : *Concordance avec la proposition de modification de l'article PJ 14*

Jean-Pierre Delchef (président) : concordance avec le PJ14

Votes :

VOTES	6	8	8	2	4	28
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
Pour	6	8	9	2	4	28
Contre	0	0	0	0	0	0
Abs.	0	0	0	0	0	0
Majorité 2/3 >19					Résultat	OUI

PARTIE MUTATIONS

CDA PM 9.6 proposition modification d'article PM 9.6

6. La désaffiliation administrative d'un arbitre, coach, ayant droit ou membre non joueur.

a) qui souhaite garder le même statut dans son nouveau club

Principe : Tout arbitre, coach, ayant droit ou membre non-joueur peut solliciter sa désaffiliation administrative après le 1er juillet.

Procédure : Envoyer la demande de désaffiliation via le formulaire de mutation, par recommandé sous enveloppe ou courriel, contre accusé de réception, en un seul fichier, au SG de l'AWBB et informer son ancien club par courriel.

b) qui souhaite passer au statut de « joueur » dans son nouveau club (jusqu'au 31/12)

Procédure : Envoyer la demande de désaffiliation via le formulaire de mutation, par recommandé sous enveloppe ou courriel, contre accusé de réception, en un seul fichier, au SG de l'AWBB ainsi que l'accord écrit du club sortant. Cette désaffiliation implique la prise en charge des frais d'affiliation et de la prime d'assurance inhérentes au changement de statut, par le club acceptant et le remboursement de tous les frais supportés au club d'origine.

Remarque importante :

Pour les membres passant du statut de non-joueur à celui de joueur, l'article 5.2 du Règlement du PM12 sera d'application (paiement des indemnités de formation).

Motivation.

1. Sur la base de la gestion des désaffiliations administratives par le secrétariat général, prévoir une procédure différente en tenant compte de la finalité envisagée à savoir le maintien du statut de non-joueur ou la modification en statut de joueur.

2. Préciser la prise en charge des frais de la désaffiliation administrative sans oublier l'application du PM12

Jean-Pierre Delchef (président) : cette proposition résulte des réunions avec le personnel du secrétariat général.

Deux options : non joueur qui reste non joueur ou qui change de statut et devient joueur. On permet les deux en restant attentif au PM12

Votes :

VOTES	6	8	8	2	4	28
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
Pour	6	8	9	2	4	28
Contre	0	0	0	0	0	0
Abs.	0	0	0	0	0	0
Majorité 2/3 >19					Résultat	OUI

8. Proposition de modification du TTA

Jean-Pierre Delchef (président) : suite à la collaboration avec BVL, une augmentation a été proposée.

C'est ce qui est repris dans vos documents. Mais depuis, il y a du neuf.

Le 26/05, la BVL nous disait qu'il n'y avait pas de proposition d'augmentation d'indemnité kilométrique, le 31 mai, j'ai relayé cela au conseil d'administration donc ça ne figurait pas à l'ordre du jour. Le 03/06, nous envoyons l'ordre du jour de notre l'assemblée générale. L'assemblée générale de BVL prévue le 11 juin a été reportée au 25. Et mercredi, lors du conseil d'administration de Basketball Belgium, une information indirecte nous parvient, à savoir que lors de leur assemblée du 25/06, la BVL fera deux propositions : une avec statu quo et un autre à 0.35 €.

Ce qui nous met dans l'embarras aujourd'hui puisque nous ne savons pas ce qui sera décidé le 25 juin (0.30 ou 0.35). Qu'allons-nous faire aujourd'hui ? On doit être attentif à ce qui se passera du côté de la Flandre sachant qu'il y a des provinces wallonnes limitrophes et des risques de transfert d'arbitres.

Yves Van Wallendael (Bruxelles Brabant Wallon) : deux observations. D'abord sur l'indemnité. En principe, il y a un cadre fiscal. Les propositions rentrent-elles dans le cadre fiscal ?

Jean-Pierre Delchef (président) : oui

Yves Van Wallendael (Bruxelles Brabant Wallon) : ok, cela accroît la différence entre les jeunes régionaux et les seniors provinciaux. Ya-t'il moyen de rapprocher les indemnités des jeunes régionaux avec celles des seniors provinciaux ? Seconde chose, on pourrait voter sous réserve de la décision de BVL.

Paul Groos (Luxembourg) : proposition des indemnités d'arbitrage est-elle maintenue ? donc deux éléments.

Pascal Henry (Namur) : on en a parlé après le conseil d'administration de Basketball Belgium. Même si c'est délicat et que cela peut susciter des ergots compliqués, je pense qu'on n'a pas tellement le choix, dans la conjoncture actuelle. Je pense qu'il faut prendre une décision avec une variante que notre assemblée générale serait d'accord de s'aligner sur une décision de BVL

Silvana Cerrone (Liège) : si on passe à 0.35, c'est soit l'un soit l'autre ? ou c'est les deux propositions, l'une sur l'augmentation des indemnités et l'autre sur l'augmentation de l'indemnité kilométrique ?

Jean-Pierre Delchef (président) : c'est les deux

Silvana Cerrone (Liège) : il serait plus logique de rémunérer pour les km que sur la prestation

Patrick Gillard (Bruxelles Brabant Wallon) : je me demande simplement si on doit communiquer notre décision à BVL, ce serait leur donner trop d'importance

Jean-Pierre Delchef (président) : à noter qu'eux ont fait la démarche de nous prévenir. A cela, il faut ajouter que l'on doit s'entendre avec la BVL pour les indemnités kilométriques des matches nationaux.

Michel Fohal (Hainaut) : si nous prenons la décision de dire ok pour s'aligner sur BVL, est-ce bien limité à une fois et que cela ne nous engage pas à suivre les décisions de BVL s'il y en a d'autres ?

Jean-Pierre Delchef (président) : on peut leur rappeler que toute initiative doit faire l'objet d'une concertation préalable, au vu de la convention existante entre nos deux associations.

Fabrice Appels (Hainaut) : au niveau de Basketball Belgium, c'est 0.35 ?

Jean-Pierre Delchef (président) : pas encore, Basketball Belgium doit attendre les décisions de l'AWBB et de la BVL. En tenant compte des interventions, je propose de se prononcer sur l'indemnité kilométrique, avant de voter. Et compte tenu du résultat des votes, on peut revenir à l'indemnité d'arbitrage

Yves Van Wallendael (Bruxelles Brabant Wallon) : amendement sur le montant en jeunes régionaux

Jean-Pierre Delchef (président) : non, d'abord la procédure sur les indemnités kilométriques et ensuite, le montant. La proposition est donc la suivante : on accepte les 0.35 sous réserve d'approbation du même montant par BVL. S'ils disent 0.35, on a dit OK. S'ils restent à 0.30, on reste aussi à 0.30.

Votes :

VOTES	6	8	8	2	4	28
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
Pour	6	8	6	2	4	26
Contre	0	0	2	0	0	2
Abs.	0	0	0	0	0	0
Majorité 2/3 >19					Résultat	OUI

Jean-Pierre Delchef (président) : on revient sur le texte, sachant que les montants proposés sont acceptés par le SPF Finances. Donc on peut aller au-dessous mais pas en-dessus.

Michel Lejeune (Liège) : dans le premier vote qu'on vient de faire sur les indemnités kilométriques, on a voté pour s'aligner sur la BVL. On vote pour s'aligner sur les autres.

Jean-Pierre Delchef (président) : avec un maximum de 0.35

Michel Lejeune (Liège) : ce n'est pas parce que les Flamands décident de quelque chose que nous devons suivre

Jean-Pierre Delchef (président) : la conclusion est la suivante : uniformité des indemnités kilométriques, dans l'attente de la décision de la BVL, avec un maximum de 0.35 (limites fiscales).

Pierre Thomas (conseil d'administration) : pour les jeunes, garçons et filles à partir de 14 ans, pour tous niveaux, c'est maximum 20 €. Pour les provinciaux, c'est limité à 15 €

Fabien Muylaert (Bruxelles Brabant Wallon) : certains arbitres vont arbitrer en seniors provinciaux plutôt que jeunes régionaux parce que les indemnités sont plus importantes. Ce que Yves proposait, c'était de diminuer la différence entre les seniors provinciaux et les jeunes régionaux.

Claude Dujardin (Bruxelles Brabant Wallon) : actuellement il y a 4 euros de différence. Avec la proposition, on passera à 5 euros

Philippe Aigret (Namur) : comme pour la formation, les CFA sont responsables. Et en terme de convocations, ce sont les convocateurs, les arbitres ne devraient pas choisir leurs matches. Même si dans une province, ça peut se faire, ce n'est pas comme ça que c'est prévu dans les statuts.

Fabien Muylaerts (Bruxelles Brabant Wallon) : les arbitres donnent leur disponibilité donc au final, ils gardent la main.

Paul Groos (Luxembourg) : si la remarque est de dire qu'un arbitre régional préfère arbitrer un match provincial, je ne sais pas si, pour une différence de deux euros, c'est vraiment le cas. Je ne sais pas si c'est un argument à faire valoir.

Jean-Pierre Delchef (président) : est ce que BBW propose un amendement ?

Yves Van Wallendael (Bruxelles Brabant Wallon) : oui, nous souhaiterions que dans les divisions provinciales les plus basses, l'indemnité soit de 22 euros

Jean-Pierre Delchef (président) : donc ajout d'une catégorie : division provinciale la plus basse, à 22 euros.

Fabrice Appels (Hainaut) : ça va faire effet boule de neige. On fait cette proposition pour les jeunes régionaux mais avec cette proposition, les arbitres n'iront plus en P4.

Votes avec amendement de Bruxelles Brabant Wallon :

VOTES	6	8	8	2	4	28
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
<i>Pour</i>	6	0	7	0	0	13
<i>Contre</i>	0	8	1	2	4	15
<i>Abs.</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Majorité 2/3 >19</i>					Résultat	NON

Votes sans amendement :

VOTES	6	8	8	2	4	28
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
<i>Pour</i>	0	8	0	2	4	14
<i>Contre</i>	6	0	8	0	0	14
<i>Abs.</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Majorité 2/3 >19</i>					Résultat	NON

Jean-Pierre Delchef (président) : Ce qui veut dire que pas de majorité suffisante, nous gardons les mêmes tarifs que maintenant

Fabien Muylaert (Bruxelles Brabant Wallon) : pris une décision sur les indemnités kilométriques pour éviter les fuites des arbitres vers l'autre région mais on va avoir un problème

Laurent Monsieur (Bruxelles Brabant Wallon) : le slide présenté mentionnait quand même que la BVL ne proposait pas d'augmentation des indemnités ?

Pierre Thomas (conseil d'administration) : les indemnités kilométriques, pas les indemnités d'arbitrage

9. Approbation de l'application des articles PF 10 & PF 18

9.1. Proposition de répartition du solde PF18

Michel Collard (trésorier général) : vous avez à l'écran les montants facturés et la répartition donc montants reversés aux clubs. Différence de 221.510 euros, qui est le solde du fonds des jeunes théorique car une vingtaine de clubs rencontrent des difficultés de paiement et bénéficient d'un plan d'apurement.

Sur cette base-là, je propose une distribution de 100 euros (113.000 euros au total) par équipe de jeunes qui a terminé le championnat et le solde sera reporté à la saison prochaine en fonction des plans d'apurement en cours.

Jean-Pierre Delchef (président) : proposition du trésorier général, validée par le conseil d'administration

Fabrice Appels (Hainaut) : si je comprends bien, des clubs n'ont toujours pas payé leurs factures. Ces clubs-là empêchent ceux qui ont eu des équipes de jeunes d'avoir de l'argent. Puisqu'on reporte 104.000. Ils sont où ces 104.000 ?

Michel Collard (trésorier général) : théoriquement, dans le fonds des jeunes

Fabrice Appels (Hainaut) : théoriquement. Peut-on savoir de quels clubs il s'agit ?

Michel Collard (trésorier général) : une vingtaine de clubs sont concernés. Ils ont des plans d'apurement. S'ils sont en défaut de paiement, ils seront proposés à la radiation.

Fabrice Appels (Hainaut) : on peut savoir si, par exemple, on a déjà parlé de ces clubs là en assemblée générale ou pas ? Il n'est pas logique que tous les clubs de l'AWBB sponsorisent des personnes en dette depuis des années. Toutes les équipes de jeunes 'sponsorisent' ces grands clubs. Je peux ressortir des articles de journaux, qui citent certains clubs avec plus de 60000 euros de dettes, il y a déjà 3 ans de cela. Et on leur permet encore de jouer.

Michel Collard (trésorier général) : sur les deux clubs dont tu parles, on ne peut pas appliquer nos décisions de ne pas jouer en pro League.

Fabrice Appels (Hainaut) : sauf les jeunes

Michel Collard (trésorier général) : non, c'est un ensemble. On ne peut pas laisser jouer les seniors et pénaliser les jeunes

Fabrice Appels (Hainaut) : que faut-il faire, alors ?

Michel Collard (trésorier général) : on a changé nos statuts en mars pour pouvoir étendre nos décisions à Basketball Belgium et à la pro League

Fabrice Appels (Hainaut) : certains clubs doivent remercier ceux qui forment des jeunes parce que ça leur permet de ne pas payer leurs factures.

Pierre Thomas (conseil d'administration) : on n'a jamais dit qu'ils ne paieraient pas, ils ont un plan d'apurement. Cela veut dire qu'ils doivent payer leurs factures.

Les plans d'apurement proposés sont suivis. Oui, pour le moment, on fait une avance et le but du conseil d'administration était de récupérer la dette. J'ai entre temps vérifié, il y a 32 clubs dans cette situation, qu'on aurait dû alors proposer à la radiation aujourd'hui.

Depuis la crise sanitaire, la situation était plus que compliquée et il a fallu assainir la situation. Début du mois, 70 clubs étaient concernés, il en reste 32 aujourd'hui. Il y a cependant des clubs qui sont plus problématiques. Parce qu'au final, mettre un club en radiation aurait eu pour conséquence que ce soit financé par l'AWBB. Si le club régularise la situation, c'est plus avantageux pour nous que de le proposer à la radiation.

Fabrice Appels (Hainaut) : c'est difficile pour tout le monde mais tous les clubs qui ont continué à former des jeunes, et qui ont payé leurs factures, ce sont eux qui vont payer, pas l'AWBB

Michel Lejeune (Liège) : concernant les plans d'apurement, le total est de combien ?

Pierre Thomas (conseil d'administration) : 186000 euros

Gérard Trausch (Namur) : et peut-on connaître la teneur du plan d'apurement ? Ou c'est du cas par cas ?

Pierre Thomas (conseil d'administration) : les plans d'apurement ont été signés pour un an maximum avec deadline au 31/12/2022. Plan d'apurement au cas par cas. Il faut aussi voir la proportion. La situation d'un club provincial qui a 10.000 de dettes est plus grave qu'un club de D1 qui en a 50.000

Gérard Trausch (Namur) : est ce que cela implique le fait que ces clubs ont payé leur licence collective ?

Pierre Thomas (conseil d'administration) : la facturation reprend la licence collective. Donc s'ils paient le plan d'apurement, la licence collective sera payée

Pascal Henry (Namur) : j'ai toute confiance au conseil d'administration mais les réponses ne sont pas très claires. Quand il y a un plan d'apurement, on essaie qu'il soit respecté. Mais on peut imaginer qu'il y a des sanctions. On ne va pas sanctionner les jeunes, on est bien d'accord. Mais ces clubs-là vont encore aller chercher des jeunes ailleurs, sans sanction ?

Jean-Pierre Delchef (président) : les sanctions sont prévues dans les dispositions du PF8, dont vous avez approuvé la modification en mars dernier. En cas de non-paiement d'une partie du plan d'apurement on applique les règles du jeu. On ne paie pas, donc on ne joue pas.

Pierre Thomas (conseil d'administration) : si le plan d'apurement n'est pas respecté, les règles seront d'application

Fabrice Appels (Hainaut) : si je résume, on verra en 2023 qui joue et qui ne joue plus. Les 108000 euros, ce sont les équipes 21-22 qui doivent les recevoir, pas celles de 22-23

Jean-Pierre Delchef (président) : on est bien d'accord. On postpose le paiement sur base de la situation de la fin du championnat 21-22.

Pierre Thomas (conseil d'administration) : pour information, chaque année, un solde est reporté.

Fabrice Appels (Hainaut) : c'est normal qu'ils récupèrent

Claude Dujardin (Bruxelles Brabant Wallon) : les plans d'apurement, ça ne date pas d'hier. C'est respecté ?

Pierre Thomas (conseil d'administration) : tous les plans d'apurement sont respectés, c'est vérifié

Michel Halin (Liège) : avant je recevais tous les mois la liste des clubs de notre province en difficulté. Ce n'est plus le cas depuis le covid, est ce que ça va de nouveau être le cas ?

Pierre Thomas (conseil d'administration) : le but était de revenir à une situation normale. Ce sera le cas pour la saison 22-23

Fabrice Appels (Hainaut) : il n'y aura pas de demi-mesure ?

Pierre Thomas (conseil d'administration) : non

Yves Van Wallendael (Bruxelles Brabant Wallon) : tous les montants de la licence collective doivent être distribués

Pierre Thomas (conseil d'administration) : juste pour être certain que le fonds des jeunes ne soit pas sanctionné

Yves Van Wallendael (Bruxelles Brabant Wallon) : pas partisan de voter un 'peut être'. Il suffit de garder le même solde

Michel Collard (trésorier général) : oui mais durant deux ans, on a financé les équipes nationales. Le solde de l'année passée était négatif pour les fonds des jeunes. Le solde est de 20.000 euros en général. Cette année ci, avec l'indexation, le montant est plus important : 80.000 euros

Votes sur la proposition :

VOTES	6	8	8	2	4	28
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
<i>Pour</i>	6	8	8	2	4	28
<i>Contre</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Abs.</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Majorité 2/3 >19</i>					Résultat	OUI

9.2. Proposition du conseil d'administration de la non-indexation des licences collectives pour la saison 2022-2023

Michel Collard (trésorier général) : indexation suspendue en date du 21/04/2020 puisque pas de licence collective. Le 19/06/2021, on avait décidé d'indexer la licence collective, sur la base d'un amendement de Bruxelles Brabant Wallon. Vous avez vu que l'indice santé en juillet 2021 était de 112,18 et la prévision pour juillet 2022 est de 120,11. Cela représente une indexation importante. Soit on suspend l'indexation cette année ci, soit on applique au vu de l'inflation assez brutale.

Michel Halin (Liège) : le jour où on devra réindexer, quelle année sera prise en considération pour l'indice de base ?

Michel Collard (trésorier général) : calcul par rapport à l'index de juillet 2022. A moins que l'indice santé rediminue mais ça m'étonnerait.

VOTES	6	8	8	2	4	28
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
Pour	6	0	8	1	4	19
Contre	0	8	0	1	0	9
Abs.	0	0	0	0	0	0
Majorité absolue >15					Résultat	OUI

10. Admission, démission, fusion, radiation de clubs et de membres

Michel Lejeune (Liège) : après vérification dans le système de gestion, nous avons constaté qu'il n'y avait pas de comité pour le club 2733

Pierre Thomas (conseil d'administration) : c'est normal, tout est encodé au premier juillet

10.1 Admission de clubs (à l'exception de Liège Basket) :

VOTES	6	8	8	2	4	28
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
Pour	6	8	8	2	4	28
Contre	0	0	0	0	0	0
Abs.	0	0	0	0	0	0
Majorité 2/3 >19					Résultat	OUI

10.2 Démissions :

VOTES	6	8	8	2	4	28
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
Pour	6	8	8	2	4	28
Contre	0	0	0	0	0	0
Abs.	0	0	0	0	0	0
Majorité 2/3 >19					Résultat	OUI

10.3 Fusions :

VOTES	6	8	8	2	4	28
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
Pour	6	8	8	2	4	28
Contre	0	0	0	0	0	0
Abs.	0	0	0	0	0	0
Majorité 2/3 >19				Résultat		OUI

Dossier Liège basket.

Le président et le trésorier-général présentent le dossier qui fait l'objet de différentes interventions de messieurs Lejeune, Appels, Henry, Van Wallendael.

11. Formulation de propositions constructives pour une promotion de la gestion de l'Association

12. Répartition des parlementaires pour la saison suivante

Jean-Pierre Delchef (président) : le tableau fait par le trésorier général et validé par le conseil d'administration vous a été transmis

Paul Groos (Luxembourg) : dans le passé, nous avons déjà rencontré cette situation mais nous ne sommes jamais descendus à deux parce qu'il y avait une règle qui dit qu'une province ne peut pas être en dessous de 3. Cette règle semble introuvable.

Pourquoi on passe à deux maintenant, alors que cela n'a jamais été appliqué ?

Jean-Pierre Delchef (président) : la seule réponse que l'on a, c'est qu'au moment de la création de l'AWBB, le coefficient du Luxembourg était un des premiers coefficients qui permettait l'ajout d'une unité.

Paul Groos (Luxembourg) : OK mais même avec moins de 1.5, on a toujours eu 3 représentants. Pourquoi est ce qu'aujourd'hui, on passe à deux ? On ne s'est jamais posé la question avant aujourd'hui

Michel Collard (trésorier général) : Bruxelles Brabant Wallon a progressé dans ses équipes, ce qui fait qu'une autre perd son siège. C'est d'abord celui qui franchit le demi, qui gagne un siège.

Paul Groos (Luxembourg) : si c'est comme ça, pas de soucis

Michel Collard (trésorier général) : c'est vrai qu'on a cherché après cette fameuse règle de minimum 3 représentants mais on n'a pas trouvé

Jean-Marie Bellefroid (Liège) : ça a été décidé en Commission Législative il y a des années

Michel Collard (trésorier général) : Liège avait 10 voix à l'époque et il avait été décidé de diminuer à neuf pour que la province de Liège ne bloque pas les décisions

Jean-Pierre Delchef (président) : le Luxembourg avait 2 voix sur 40 du temps de la FRBB et quand on a créé l'AWBB, on est arrivé à 2 sur 30, par une formule mathématique. Je suis certain que ça a été dit mais on ne retrouve pas le texte

Paul Groos (Luxembourg) : c'est sûr car ce n'est pas la première fois que le Luxembourg est à 2.5

Philippe Aigret (Namur) : oui mais ça dépend aussi du Brabant. Tant que le Brabant était en dessous de 6.5, ça ne posait pas problème

Plus de question

Votes :

VOTES	6	8	8	2	4	28
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
Pour	6	8	8	0	4	26
Contre	0	0	0	0	0	0
Abs.	0	0	0	2	0	2
Majorité 2/3 >19				Résultat		OUI

Michel Collard (trésorier général) : c'est vrai que vous représentez uniquement les pratiquants joueurs de plus de 10 ans, ce n'est même pas la moitié des membres de l'AWBB.

Paul Groos (Luxembourg) : je suppose que tous les chiffres sont corrects

Michel Collard (trésorier général) : les chiffres sont faits sur la base du PF10 et PF18.

13. Elections

13.1. Election des membres au conseil d'administration de l'AWBB

Jean-Pierre Delchef (président) : 3 administrateurs sont sortants et rééligibles :

José Nivarlet, Bernard Scherpereel et moi-même. Il nous faut un bureau présidé par un membre du conseil d'administration et complété par un parlementaire de chaque province

Composition du bureau de dépouillement : MM Collard (conseil d'administration), Lejeune (Liège), Lecomte (Hainaut), Dujardin (Bruxelles Brabant Wallon) et Aigret (Namur)

Résultats des élections :

Mr Delchef est réélu avec 20 voix pour et 8 voix contre

Mr Nivarlet est réélu avec 14 voix pour, 10 voix contre et 4 bulletins blancs

Mr Scherpereel est réélu avec 26 voix pour et 2 contre

13.2. Election du Président du conseil d'administration

Jean-Pierre Delchef (président) : avant de vous distribuer les bulletins de vote, il convient de demander à chaque administrateur s'il se présente au poste de président.

MM Delchef et Vanhaelen se portent tous deux candidats à la présidence.

Résultats de élections :

Delchef Jean Pierre : 23 voix pour et 5 contre

Vanhaelen Jean-Pierre : 5 voix pour et 23 contre

Mr Delchef est réélu à la présidence du conseil d'administration

14. Nouvelles de Basketball Belgium

14.1. Nouvelles du conseil d'administration et de ses départements

Jean-Pierre Delchef (président) :

Le basket francophone est bien représenté au niveau national. Basketball Belgium est représenté par Pascal Henry, Jean-Pierre Vanhaelen et moi-même. Marèse travaille utilement au sein du département compétition. Lentement mais sûrement, elle parvient à assurer la présence de l'AWBB au niveau du national.

14.2. Présentation des modalités des championnats nationaux 2022 - 2023

Jean-Pierre Delchef (président) : Je viens d'avoir la confirmation de la part du président de Castors Braine que leur licence en TDW a été accordée. Brunehaut a décidé de faire le grand saut. Si Fleurus avait répondu favorablement, on aurait eu une TDW fameusement renforcée au niveau francophone. Sans oublier que Ganshoren avait également envisagé l'accession en TDW1.

Deux clubs hennuyers ont décidé de gravir les échelons et joueront en TDM2 la saison prochaine. En termes quantitatifs, je regrette l'arrêt de Spa et on croise les doigts pour Liège Basket.

15. Divers

Jean-Pierre Delchef (président) : nous avons le plaisir d'accueillir Christian Grandry. Nous avons connu Christian au niveau de la FRBB et un de ses premiers mandats fut de s'occuper de l'équipe nationale dames. Cela fait 27 ans que Christian s'est mis au service du basket.

Mr Grandry est mis à l'honneur par Mr Delchef pour ses nombreuses années en tant que bénévole au sein de la FRBB et ensuite de l'AWBB et un trophée lui est remis.

Jean-Pierre Delchef (président) : merci pour votre présence et votre participation.

L'assemblée générale se termine à 13h30



Jean-Pierre Delchef
Président



Bernard Scherpereel
Secrétaire général